

COMPTE RENDU DE L'APN

Avril 2018



MARCHÉ DU TRAVAIL DES PREMIÈRES NATIONS

APERÇU

Les travaux de l'Assemblée des Premières Nations (APN) sur une nouvelle stratégie distincte sur le marché du travail des Premières Nations appuient la mise en œuvre des résolutions des Chefs-en-assemblée liées au portefeuille économique.

Ces résolutions, y compris la résolution n° 32/2017, *Stratégie distincte pour le marché du travail des Premières Nations*, donnent une orientation à l'APN, affirment les droits des Premières Nations à de meilleures conditions économiques et sociales, demandent le déploiement d'efforts pour s'attaquer aux

obstacles personnels et systémiques qui freinent les débouchés sur le marché du travail pour les Premières Nations, et appuient l'accès et les solutions à une plus grande indépendance économique.

Les Chefs-en-assemblée de l'APN ont conféré au Comité des Chefs sur le développement des ressources humaines (CCDRH) le mandat de travailler conjointement avec Emploi et Développement social Canada (EDSC) à la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie distincte pour le marché du travail des Premières Nations.

COMPTE RENDU

Le budget de 2018 propose d'investir deux milliards de dollars sur cinq ans et 408,2 millions de dollars par an par la suite afin d'appuyer la mise sur pied du nouveau Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones. Ce financement comprend des investissements additionnels de 447 millions sur cinq ans, et de 99,4 millions par an par la suite. Le Programme mettra davantage l'accent sur la formation liée à des emplois de plus grande qualité et mieux rémunérés plutôt qu'au réemploi rapide. Le gouvernement reconnaît l'importance d'une approche axée sur les distinctions. Ainsi, le nouveau programme fournira **1,2 milliard de dollars sur cinq ans et 235,7 millions de dollars par an par la suite pour un volet des Premières Nations.**

Le Secteur des partenariats économiques de l'APN attend plus de détails de la part d'EDSC concernant l'annonce de nouveaux fonds pour le volet des Premières Nations. L'APN a demandé à EDSC d'expliquer comment ces fonds peuvent constituer une réponse à l'approche stratégique et aux recommandations qui ont été formulées pour s'assurer que les Premières Nations exercent leur compétence sur la gouvernance et veiller à la gestion des investissements. Cela comprend la recherche d'un changement et d'un renforcement structurels des capacités, d'une nouvelle autorité et de ressources financières qui sont nécessaires et ancrés dans un processus de gouvernement à gouvernement et qui garantissent une reconnaissance adéquate des droits, le

COMPTE RENDU DE L'APN

Avril 2018

respect, la coopération et un partenariat. L'APN attend des réponses aux questions suivantes :

- Est-ce que ces investissements comprennent des moyens pour la mise sur pied d'institutions et appuient la création d'un conseil et d'un secrétariat du marché du travail des Premières Nations?
- En quoi ces investissements correspondent-ils au financement recommandé par les Premières Nations?
- Quel est le processus d'élaboration conjointe des nouvelles modalités qui orienteront le volet des Premières Nations?
- Quel est le rôle de l'APN et de ses Groupes de travail technique dans l'élaboration de nouvelles ententes?

PROCHAINES ÉTAPES

Après réception de réponses acceptables d'EDSC, le CCDRH sera chargé de fournir continuellement une orientation et des recommandations quant à la participation

des Premières Nations aux processus d'élaboration conjointe nécessaires à la réalisation des objectifs.

